

2. RÉOLUTION ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Cap au SUD pour un enseignement agricole public au service de l'humain et des territoires.

SUD Rural Territoires revendique un enseignement public ouvert à tous ceux qui le souhaitent et qui permette, de façon égalitaire, sur tout le territoire, la réussite de tous les apprenants.

SUD Rural Territoires réclame de nouveau un rééquilibrage des moyens en faveur de l'enseignement public. Tout apprenant doit avoir accès à une formation publique dans son territoire (département pour le bac et région pour le BTS).

Pour un enseignement agricole citoyen et professionnel de qualité.

Nous refusons de former les esclaves de demain.

1. Former de futurs citoyens et de bons professionnels :

SUD Rural Territoires ne peut que constater les effets néfastes des réformes des diplômes effectuées ou en cours.

Pour le bac professionnel en trois ans, les enseignants constatent une baisse notable du niveau des apprenants et une perte de substance dans les apprentissages techniques et généraux. La réforme des bacs professionnels en cours diminue encore la part des enseignements généraux, pénalisant les élèves qui veulent poursuivre en études supérieures et négligeant le besoin de tout citoyen d'avoir une bonne culture générale.

La réforme du bac général a été lancée sans concertation et dans la précipitation. Elle sacrifie des promotions d'élèves qui ne savent pas quels enseignements choisir en vue de leur projet de vie. Les lycées agricoles n'offrent plus une formation suffisamment étoffée pour permettre la poursuite d'études dans les écoles d'ingénieurs ou vétérinaires. Le faible nombre d'enseignements de spécialités affaiblit son attractivité et sa spécificité : AET (Agronomie, économie, territoires) reléguée au rang d'option ou imposée.

La réforme du STAV privilégie la finalité financière (faire des économies), au détriment de la pédagogie, notamment en faisant de la pluridisciplinarité une variable d'ajustement budgétaire et non plus une plus-value pédagogique.

La réforme de la formation professionnelle (apprentissage et adultes) abandonne le pilotage aux instances professionnelles qui ont des objectifs à court terme de leurs besoins en personnel, au détriment de la vision à long terme des territoires et des jeunes concernés. Elle met nos CFA/CFPPA en concurrence déloyale avec les organismes privés de formation.

Nous nous opposons au mixage des publics (scolaires et apprentis et ou apprentis et adultes). Nous considérons que cette démarche ne fera que dégrader la qualité des formations et détériorera encore plus les conditions de travail. En effet, mixer des publics avec des emplois du temps différents ne peut que nuire à la cohérence de ces groupes classe.

Pour les BTSA : nous sommes fermement opposés à la semestrialisation qui fragilisera et déstabilisera les formations et les équipes pédagogiques. Par ailleurs, la fin des épreuves terminales discréditera les diplômes délivrés pour privilégier les diplômes « maison ».

Cela ne fait que favoriser la mise en concurrence des établissements. Ce type de réforme va dans le sens de la marchandisation de l'enseignement. Pour nous l'école n'est pas une entreprise mais un service public.

SUD Rural Territoires revendique :

- un enseignement qui réponde aux besoins d'une transition agro-écologique dans sa version anti-capitaliste, anti-productiviste ;
- l'ouverture de classes pour répondre aux désirs des jeunes de poursuivre leurs études ;
- l'instauration des classes passerelles particulièrement dans la filière professionnelle pour permettre aux élèves d'avoir un rythme approprié pour réussir à tous les niveaux (notamment du bac pro vers le BTSA) ;
- de redonner au BEPA la valeur d'un vrai diplôme professionnel national ;
- d'offrir aux élèves de toutes les filières la possibilité de s'inscrire dans des enseignements optionnels axés sur la culture générale ; ces options doivent être financées entièrement par les DGH et non sur les budgets des EPL ;
- de rétablir des effectifs réels avec une classe pour chaque filière et rétablir les seuils de dédoublement initiaux propres à assurer la qualité de la formation et la sécurité des apprenants ;
- de réinstaurer les dédoublements nécessaires et respecter les seuils fixés par les inspecteurs pour des raisons pédagogiques ;
- de maintenir les 4^{ème}-3^{ème} avec des moyens et l'accompagnement nécessaire compte tenu des publics difficiles accueillis ;
- la suppression de la majoration de service pour les classes de 4^e, 3^e, CAPA et seconde professionnelle quand elles sont de petits effectifs.

Nous revendiquons une augmentation de la dotation globale horaire, et que le volet pédagogique ne soit pas prélevé sur les moyens budgétaires de l'EPL.

2. Lutter contre toutes les formes de discrimination :

Il ne fait aucun doute que la paupérisation des classes sociales les plus vulnérables, et la précarisation constante des classes moyennes, a un impact sur l'éducation des publics que nous accueillons dans nos établissements. Par ailleurs, la faible mixité des publics et l'appauvrissement de l'offre de formation contribuent aussi à cette déliquescence.

Cela se traduit par un repli identitaire et un rejet de quiconque semble différent, conduisant à des comportements xénophobes. Les attitudes discriminatoires sont multiples, fréquentes, parfois banalisées et concernent tous les champs de la vie sociale : religion, orientation sexuelle, handicap, sexisme, origine ethnique, etc. Elles ne doivent être en aucun cas occultées ou passées sous silence.

Une réelle volonté politique s'impose et SUD Rural Territoires exige plus de moyens pour former les enseignants et les apprenants à la citoyenneté, valeur essentielle pour lutter contre l'obscurantisme. En effet, favoriser la culture, la connaissance de l'histoire et de l'actualité, c'est conduire les apprenants à la solidarité entre les peuples pour découvrir et accepter la différence. Un objectif qui s'impose d'autant plus nécessairement à l'heure de la mondialisation.

Nos établissements de l'enseignement agricole public doivent être ces lieux d'apprentissage et de construction personnelle, au sein desquels seront formés des citoyens éclairés, capables de se questionner, d'interroger le monde autour d'eux, en conscience et dans le respect de la dignité de chacun.

Nos hiérarques pactisent et collaborent avec les tenants d'un modèle anti-social, avides de richesses et destructeur des liens sociaux et environnementaux : faut-il rappeler les objectifs et orientations de la FNSEA et des grands groupes agro-alimentaires ?

À l'inverse, pour nous, à SUD, chacun a droit à une éducation aux fondamentaux du vivre ensemble, en confiance, en conscience et avec de vrais moyens.

3. Donner les moyens aux EPL de respecter la loi de 2005 sur les élèves en situation de handicap :

Ouvrir un corps pour les AESH qui doivent être formés et titularisés et avoir une rémunération décente.

Former tous les agents pour que l'accueil de ce public soit satisfaisant pour tous.

4. Mieux former les agents tout au long de leur vie :

La formation initiale des enseignants est insuffisante. Leurs formations théorique et pratique doivent être renforcées. Les conseillers pédagogiques doivent être rémunérés pour le travail supplémentaire.

Un tiers des agents n'a reçu aucune formation continue pendant au moins trois années de suite ! Notre ministère doit a minima respecter la loi sur la formation continue y compris pour les agents des catégories B et C.

La formation continue doit répondre aux enjeux sociétaux et à l'évolution des métiers.

Pour des exploitations agricoles et des ateliers technologiques au service de la formation et des territoires

Nous revendiquons :

- **que la pédagogie soit la priorité des Exploitations Agricoles et des Ateliers Technologiques** : l'exploitation agricole et l'atelier technologique doivent rester un outil d'application pédagogique à destination de l'ensemble des apprenants. Ils doivent leur permettre d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être opérationnels dans la vie active pour devenir des professionnels responsables et citoyens, acteurs de leur environnement. La structure doit être pilotée par le directeur d'exploitation ou d'atelier et ses salariés, en collaboration plus étroite avec l'équipe éducative.

- **que les exploitations et ateliers soient des structures exemplaires sur le plan durabilité** : après discussion dans les instances de l'EPL, la notion de durabilité doit concerner tous les agents, et se développer sur six axes prioritaires :

1/ l'inscription dans les circuits courts, en donnant la priorité aux fournisseurs et clients locaux ;

2/ le respect des principes de l'agriculture paysanne : des exploitations à taille humaine démontrant les impasses de l'agriculture et du modèle industriels ;

3/ le respect et la mise en application des principes d'agro-écologie réelle : refus des OGM, faibles intrants, PBI, préservation de la biodiversité, gestion des extrants, etc. ;

4/ la mise en œuvre de systèmes de production ambitieux et exemplaires en matière de respect des conditions du bien-être animal ;

5/ une véritable reconnaissance des salariés. Souvent simples exécutants, ils n'ont pas assez d'autonomie et ont un salaire faible. Trop pris dans leurs tâches d'exécutants, ils ne sont pas assez impliqués dans la pédagogie. Leur statut de droit privé, régi par les conventions collectives départementales des exploitations agricoles est pénalisant.

Nous revendiquons une titularisation de tous les ouvriers et techniciens des EA.

- **des structures ancrées dans les territoires et les réseaux de recherche :**

Il est nécessaire d'affirmer les rôles de démonstration et d'expérimentation des EA et des AT qui doivent être innovants, pilotes et s'inscrire dans la mission de recherche et d'expérimentation définie par le MAA.

Pour cela il est important de renforcer les liens avec les organismes de recherche et de développement et avec l'enseignement supérieur.

Les EA et AT doivent être inscrits dans les réseaux d'animation du milieu rural : ils doivent être de véritables lieux d'échange entre publics, apprenants et professionnels ; ils doivent devenir le lieu de croisée et de mutualisation des pratiques durables et responsables, dans une logique d'agriculture paysanne ; ils doivent faire lien entre les pratiques traditionnelles et les pratiques innovantes, et devenir le lieu de formation des agriculteurs de demain, plus que le reflet du passé.

- **lutter contre la prévalence de la rentabilité :**

Les EA et les AT ne doivent pas être soumis à une rentabilité qui n'a pas de sens dans une structure éducative. Et si l'on doit parler d'investissement et de rentabilité alors parlons d'investissement humain à long terme, en donnant aux apprenants la possibilité d'étudier, d'échanger et d'acquérir des techniques professionnelles qui s'inscriront dans les perspectives déjà en place dans la vie active.

Actuellement 75 % des EA et des AT sont en déficit : cela fragilise considérablement l'équilibre budgétaire des établissements, impacte lourdement les conditions de travail des salariés, et génère de trop nombreuses situations de souffrance au travail.

La rentabilité des exploitations professionnelles est souvent liée à de la main d'œuvre familiale peu ou faiblement rémunérée ce qui n'est pas le cas des EA et des AT. Leurs contraintes budgétaires ne sont donc pas comparables. Il faut donc un financement public des EA.

Nous revendiquons que l'État et les collectivités territoriales financent davantage ces EA de façon égalitaire sur l'ensemble du territoire.

Pour des CFA et CFPPA réellement publics

Pour la sécurité de l'emploi et contre la précarité

SUD Rural Territoires revendique un véritable plan de titularisation pour tous les agents contractuels, y compris en CFA/CFPPA.

Nous refusons les contrats à temps partiel imposés pour les catégories B et C. La quotité de temps de travail doit être choisie par l'agent. Le temps partiel choisi doit être compensé et ne pas devenir une surcharge de travail pour les collègues.

Nous voulons un protocole national définissant le temps de travail et les conditions précises de rémunération des agents avec une grille indiciaire.

Nous revendiquons le partage du temps de travail avec 648 heures d'équivalent face-à-face sans perte de salaire et compensé par du recrutement équivalent au temps partagé.

Les risques psycho-sociaux sont accrus, la flexibilité des horaires de travail s'amplifie, les injonctions contradictoires se multiplient, les réformes s'accumulent sans être évaluées...

L'allongement des carrières lié aux réformes des retraites augmente encore ces difficultés. De plus en plus d'agents cherchent à se reconvertir, mais les démarches sont complexes et l'administration les accompagne peu ou pas. SRT revendique que les DRAAF créent un service pour la reconversion des agents, afin de trouver une solution à chaque cas.